

La chanson populaire : (4me article)

Autor(en): **L.C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **14 (1876)**

Heft 37

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183874>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 9 Septembre 1876.

La première série des *Causeries du Conteur vaudois* a reçu un accueil auquel nous n'aurions jamais osé prétendre, puisque l'édition, tirée à 2000 exemplaires, est près d'être épuisée.

Encouragé par ce premier succès, nous nous proposons de faire paraître la 2^{me} série dans le mois de décembre. Le choix des morceaux est abondant et nous espérons qu'elle ne le cédera en rien à la première.

Un bulletin de souscription est joint au présent numéro.

Dans le courant de l'été, plusieurs personnes nous ont prié de les inscrire pour cette seconde série. Ne sachant ce qui adviendrait, nous n'avons pu prendre note de leurs demandes, et nous les prions de les renouveler soit par lettre, soit en signant le bulletin ci-joint.

L. M.

La chanson populaire.

(4^{me} ARTICLE.)

Si on peut faire du bien avec des chansons, je n'ai pas besoin de vous dire qu'on peut faire aussi beaucoup de mal.

Par une étrange oblitération du sens moral, il est bon nombre de personnes qui pensent qu'on peut chanter ce qu'on n'ose pas dire. Et combien ne voit-on pas dans les réunions d'hommes, de chanteurs d'un certain mérite, prostituer leur talent à des trivialités auprès desquelles le :

Forté en gueule,

de M^{me} Angot, est de la poésie élégiaque. Sans être puritain ni pessimiste, il me semble qu'au point de vue du chant individuel, nous sommes dans une époque de décadence.

Des messieurs bien posés vous débitent dans une tenue irréprochable des folichonneries dépourvues de toute gaze protectrice.

Et les jeunes gens de vingt ans ne se croient pas complets s'ils n'ont à leur service quelque chanson grivoise.

C'est bien le cas de dire en parodiant un vieux proverbe :

Dis-moi ce que tu chantes, je te dirai qui tu es !

La France nous inonde de productions malsaines

et sans nom qu'un homme qui se respecte devrait repousser avec dégoût.

Mais disons-le bien vite, c'est aussi d'elle que nous recevons la majeure partie de nos plus belles, de nos meilleures chansons populaires.

Le sol vaudois est d'ailleurs peu propice à l'éclosion de la littérature chansonnière. A part quelques productions de circonstance, nous n'avons pas eu de spécialiste national pour chanter nos mœurs, notre vie et les évolutions de notre civilisation vaudoise.

Oyex pourtant fait exception. Il a chanté le canton de Vaud plus que personne. Plus que personne (je ne dis pas mieux), il a aimé notre Léman, nos montagnes, nos chalets, nos côteaux ensoleillés, nos chaumines.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner son œuvre, mais il m'a semblé qu'il n'était pas permis de parler de chanson populaire vaudoise, sans associer à cette étude le nom d'Oyex-Delafontaine. C'est à ce seul point de vue « la chanson » que je parle ici de lui.

J'ai lu et relu ses « aubépines » et ses « nouvelles aubépines, » et je place au-dessus de tout ce qu'il a écrit, les chants faits pendant son exil volontaire en Allemagne.

La note y est grave, triste parfois, mais toujours courageuse. Son inspiration a une source élevée, on sent l'homme formé à l'école de la lutte et de l'épreuve. Le vers facile, coulant, souvent harmonieux exprime sans effort des idées heureuses.

Dans les nouvelles aubépines, les « Vignerones » fruits du pays, célèbrent sur tous les tons le jus de nos côteaux. Le poète verse à ses lecteurs rasades sur rasades, et chante, sans doute autant par patriotisme que par conviction, les qualités des vins vaudois.

Ce réalisme un peu bachique, plein d'expressions du terroir, peut plaire à certaines natures. Le vers court assez alerte, et certaines pièces ont de l'originalité et de la vérité. Au surplus, le vigneron reste debout, après avoir célébré la vigne, bu et chanté. Aussi je sens que la liberté me manque pour juger le chansonnier.

En revanche, si j'ouvre les dernières publications d'Oyex, *le Soldat chanteur* et *le Souvenir du Tir fédéral*, je me sens attristé. Non de ce que l'auteur n'est pas assez national, mais parce qu'il l'est trop. A force de faire aller sa muse à la cave, elle s'est accoutumée à descendre, et ne prend même plus la

peine de cacher ses « vineuses émotions » sous l'esprit que donne la liqueur pétillante.

C'est l'éternel « il n'y en a point comme nous »... pour boire.

Sans doute, les Vaudois boivent beaucoup, boivent trop. Mais franchement est-ce un titre de gloire ? Si oui, Oyex a raison. Si non, je regrette qu'il n'ait pas cru devoir rafraîchir notre sentiment national à des sources plus pures que le verre et la bouteille.

Peut-être ai-je une trop haute idée du titre de poète, de chansonnier national ; mais il me semble qu'il oblige celui qui le porte à une certaine responsabilité morale.

Le chansonnier est un semeur. Il ne sait pas combien de grains porteront des fruits ; mais, de lui seul dépend que ces fruits soient bons ou mauvais.

Thermes de Lessus, 23 août 1876. L. C.

Monsieur le Rédacteur,

Après avoir lu le morceau publié dans les *Causeries du Conteur vaudois*, sous le titre : « Les eaux du Léman ou la mappemonde qui penche, » j'ai pensé que peut-être vous accorderiez une place aux couplets suivants, chantés dimanche dernier par un Lausannois dans un banquet qui réunissait, à Genève, les principales loges maçonniques de la Suisse romande. Si ces couplets n'ont pas de mérite littéraire, ils ont peut-être quelque actualité.

Veuillez croire, Monsieur, à l'affectueuse considération de votre ancien abonné. M. L.

Vous le voyez, chers amis de Genève,
Nous répondons nombreux à votre appel,
Car la discorde, à Lausanne, fait grève
Devant les nœuds d'un lien fraternel.
La *Liberté*, jeune loge écossaise
Sous l'*Alpina*, ce drapeau respecté,
S'est abritée et respire à son aise
Près d'*Espérance* et *Cordialité* !

Nous vous avons donné notre promesse
De prendre part à ce charmant festin,
Et c'est le cœur plein de vraie allégresse
Que nous allions au bateau ce matin.
Par-ci, par-là, sur notre gai passage,
Des curieux que nous ne connaissons,
Disaient tout bas : « Ils ont mauvais visage ;
Venez donc voir : ce sont des francs-maçons !! »

Puisqu'aujourd'hui l'amitié douce et tendre
Nous réunit si fraternellement
Ne pourrions-nous pas ici nous entendre
Sur le conflit des eaux du lac Léman ?...
O Genevois, vous ne sauriez le croire,
Ce bleu liquide a pour nous peu d'appas ;
A vos voisins, ne faites donc pas boire
Tant d'eau qu'hélas ! ils ne digèrent pas.

A ce conflit sachez mettre une trêve
Montrez-vous donc un peu plus généreux !
Pourquoi vouloir étendre au loin la grève
Pour inonder Vevey, Clarens, Montreux ?...

Paix aux côteaux que le soleil caresse,
A ces côteaux dont nous sommes jaloux ;
Car si Bacchus se fâche et les délaisse
Vous souffrirez de la soif plus que nous !

Puisque je vois que nos loges sont fières
De travailler au bonheur des humains,
Efforçons-nous d'enlever les barrières
Qui trop souvent entravent nos chemins.
Pour ramener la paix dans le ménage,
Et pour chasser les sentiments aigris,
Abaissez donc le funeste barrage
Qui dès longtemps nous fait des cheveux gris !

Buvons nos vins blancs.

En fait de vins, nous sommes des enfants gâtés ; nous sommes beaucoup trop difficiles sur le choix des produits de nos coteaux et nous en critiquons peut-être injustement les prix. Car si parfois nous payons cher, nous sommes largement compensés par la confiance avec laquelle nous pouvons approcher la verre de nos lèvres. Il n'en est pas ainsi lorsque nous buvons les vins rouges de France, témoin les lignes suivantes empruntées à une pétition que le syndicat des vins de Paris vient d'adresser au ministre de l'agriculture et du commerce :

« La coloration artificielle des vins a pris, depuis la récolte de 1875, des proportions vraiment inquiétantes, tant au point de vue du renom, de la qualité et de l'avenir du vignoble français, qu'eu égard à l'hygiène et à la morale publique.

» Jusqu'à ces derniers temps, ce procédé constituait un abus fâcheux ; il menace de devenir un danger et un scandale si vous ne prenez les mesures nécessaires pour le faire cesser.

» Autrefois, en effet, on employait des matières végétales à peu près inoffensives, et d'ailleurs ceux qui s'adonnaient à ces mélanges n'étaient qu'une infime exception dans le monde vinicole. Aujourd'hui on ne craint pas de s'adresser aux poisons, et c'est par centaines de kilogrammes que se manipulent la fuschine arsenicale, la décoction de sureau alunée, les sucres purgatifs ou drastiques d'hièbe, de phytolaca. etc. Et l'on voit à la quatrième page des journaux, et sur tous les murs avoisinant les gares du Midi et de l'Est, s'étaler à l'envi la vente de ces teintures vénéneuses. »

Voici, en outre, quelques détails sur cet objet, empruntés aux *Annales d'hygiène* :

« Paris, Rouen et Beziers sont aujourd'hui les grands centres de fabrication ou de manipulation de ces matières colorantes. Elles se consomment surtout dans les départements de la région méditerranéenne où se pratique le plâtrage et qui donnent à eux seuls plus du tiers de la quantité de vin récolté en France. C'est surtout à Beziers, à Narbonne et dans leurs environs, ainsi que dans le Roussillon, que ces pratiques se sont le plus répandues. Dans le seul village d'Ouveilhan (Aude), il s'est vendu l'année dernière 40,000 fr. de cochenille amoniacale, livrée par un seul épicier de Narbonne. Dans